

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DE LA COMMUNE  
ET DE SES BUDGETS ANNEXES  
ARTICLE L 2313-1 du CGCT**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Il sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Les budgets ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 20 décembre dernier. Contrairement à l'année dernière, **les résultats 2018 n'ont pas été repris de manière anticipée dans les budgets primitifs** au vu des délais impartis entre la clôture budgétaire 2018 et le vote du budget 2019. Ces résultats seront repris au moment du vote des Budgets Supplémentaires (BS) une fois les Comptes Administratifs (CA) adoptés. Comme en 2016, les prévisions de dépenses et de recettes seront donc ajustées au moment du vote des BS.

**TITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2019**

**I) Section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT	Total BP+DM 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 597 814,00</b>	<b>6 204 463,84</b>	<b>5 762 255,00</b>
011 - Charges à caractère général	<b>1 446 327,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	<b>3 527 659,00</b>	<b>3 410 695,00</b>	<b>3 410 000,00</b>
014 - Atténuations de produits	<b>6 535,00</b>	<b>6 535,00</b>	<b>6 535,00</b>
022-dépenses imprévues	<b>22 254,40</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>718 160,84</b>	<b>718 160,84</b>	<b>163 942,21</b>
65 - Autres charges de gestion courante (SDIS, CCAS, Associations,...)	<b>768 696,97</b>	<b>720 000,00</b>	<b>729 684,00</b>
66 - Charges financières	<b>89 760,79</b>	<b>83 750,00</b>	<b>80 093,79</b>
67 - Charges exceptionnelles	<b>18 420,00</b>	<b>15 323,00</b>	<b>1 000,00</b>
68-Provisions pour risques	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 000,00</b>

FONCTIONNEMENT	Total BP+DM 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 092 106,66</b>	<b>6 245 413,22</b>	<b>5 762 255,00</b>
013 - Atténuations de charges	<b>68 788,66</b>	<b>92 078,00</b>	<b>71 699,00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	<b>352 200,00</b>	<b>372 488,00</b>	<b>364 890,00</b>
73 - Impôts et taxes	<b>3 897 535,00</b>	<b>3 884 581,00</b>	<b>3 829 818,00</b>
74 - Dotations, subventions et participations	<b>1 181 263,00</b>	<b>1 098 628,00</b>	<b>941 578,00</b>
75 - Autres produits de gestion courante	<b>592 000,00</b>	<b>626 014,00</b>	<b>554 200,00</b>
76 - Produits financiers	<b>70,00</b>	<b>81,22</b>	<b>70,00</b>
77 Produits exceptionnels	<b>250</b>	<b>171 543</b>	<b>0</b>

## A – Les Dépenses

Le budget s'élève à **5 762 255 €** concernant les dépenses de fonctionnement.

### 1- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 1 250 000 € contre 1 446 327 € au BP 2018. Elles ont été évaluées en fonction des dépenses réalisées en 2018 dans une perspective de maîtrise des dépenses budgétaires.

### 2- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels sont en baisse.

Elles sont de 3 410 000 € au BP 2019 alors qu'elles s'élevaient à 3 527 659 € au BP 2018.

Cette baisse s'explique par une politique de non renouvellement systématique des départs en retraite, la maîtrise des heures supplémentaires et une réorganisation visant à optimiser les effectifs.

Ce montant prévisionnel 2019 correspond au montant réalisé en 2018 et pourra être réajusté au moment du vote du BS en fonction des éventuelles absences d'agents et des besoins de remplacements ou liés à un surcroît d'activité.

### 3- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit de la contribution communale au fonds de péréquation intercommunal estimée au niveau du montant réalisé 2018.

**4- Les opérations d'ordre** (chapitre 042)

La nette diminution entre le BP 2018 (706 769.18 €) et le BP 2019 (163 942 .21 €) s'explique par le nouveau plan d'amortissement des immobilisations voté le 20 décembre 2018. Il s'agit d'une opération d'ordre entre section et non d'une dépense réelle. En effet cette dépense de fonctionnement au chapitre 042 se traduit par une recette du même montant en section d'investissement au chapitre 040.

De nouveaux crédits de dépenses (fonctionnement 042) et de recettes (investissement 040) pour ces dotations d'amortissement pourront être inscrits au moment du vote du BS si cela devait s'avérer nécessaire.

**5- Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65)

Le montant global s'élève à 729 684 € contre 768 696 .97 € au BP 2018.

La principale modification par rapport au budget prévisionnel 2018 concerne la subvention versée à l'Office de Tourisme estimée pour le moment au montant réalisé en 2018. Des ajustements pourront être faits au moment du vote du BS en fonction du montant des subventions accordées à l'OT par ses autres financeurs.

**6- Les charges financières** (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt en légère diminution.

Cela s'explique par le fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2018 et qu'un emprunt a pris fin en décembre 2018 (AB035712 Caisse d'Epargne)

**7- Les provisions pour risques** (chapitre 68)

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

En 2019, 83 000 € sont provisionnés pour couvrir le risque lié à des contentieux en cours.

**8- Autres dépenses**

**Les dépenses imprévues** (chapitre 022) et **charges exceptionnelles** (chapitre 67) sont évaluées par référence aux montants prévus les années antérieures s'agissant de dépenses par nature imprévisibles.

**B – Les Recettes**

Le montant des recettes s'établit à **5 762 255 € au même niveau que les dépenses, le budget devant être voté en équilibre.**

Elles sont composées de :

**1- Atténuations de charges** (chapitre 013).

Elles correspondent au remboursement par notre assureur des risques statutaires et sont évaluées avec prudence au regard des moyennes des années antérieures à un montant de 71 699 €.

**2- Produits des services, du domaine et ventes diverses** (chapitre 70)

Les recettes prévues s'élèvent à 364 890 € au BP 2019 contre 352 200 € au BP 2018. Cette augmentation est due principalement à une revalorisation des loyers des logements du domaine public et à une augmentation de la capacité d'accueil du périscolaire.

### 3- Impôts et taxes (chapitre 73)

Dans l'attente de la notification de l'état 1259 par les services fiscaux qui a pour objet de porter à la connaissance des communes les bases prévisionnelles des impositions directes locales, le montant des recettes des impôts a été évalué par référence à l'année 2018. Il en est de même pour l'attribution de compensation et le fond de péréquation des ressources intercommunales reversés par la Métropole. Le montant prévu de 3 829 818 € est inférieur au montant réalisé en 2018 (3 884 581 €), les recettes issues des rôles supplémentaires et de la taxe additionnelle aux droits de mutation ayant été estimées avec prudence.

### 4- Dotations de l'Etat et subventions (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat ont été estimées par Finance Active notre partenaire en matière de prospective financière. Leurs simulations prennent en compte la loi de finance 2019. Une prochaine mise à jour aura lieu début mars avec l'intégration de nouvelles données issues du comité des finances locales 2019.

Le montant prévisionnel 2019 de ce chapitre (941 578 €) est inférieur au montant réalisé en 2018 (1 098 628 €) car il n'intègre pas les versements de la Métropole au titre des conventions de gestions, un bilan devant être fait avec les services métropolitains avant le mois d'avril 2019. De plus, les recettes de la CAF ont été estimées avec prudence, dans l'attente d'une plus grande visibilité des recettes attendues avec notre nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

De plus, comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la commune n'est plus éligible depuis 2018 à la part bourg centre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Par conséquent la commune en 2018 a perdu 82 073 € sur 164 146 € (le montant est diminué de 50% la première année d'inéligibilité puis de 100 % la seconde année). En 2019 elle ne touchera plus cette part bourg centre de la DSR ce qui fait à nouveau une perte de 82 073 €.

### 5- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre est pour le moment estimé à 554 200 € en 2019 alors que le montant 2018 réalisé s'élève à 626 014 €. En effet il n'intègre pas la totalité des excédents qui seront reversés par le budget annexe de l'Abbaye, une fois les résultats de clôture repris, ni les éventuels remboursements divers de nos assurances du fait du caractère aléatoire de ces recettes d'une année sur l'autre.

### 6- Autres recettes

**Les produits financiers** (chapitre 76) sont à la marge car estimés à 70 € par référence aux années antérieures et pour le moment aucun **produit exceptionnel** (chapitre 77) n'est prévu précisément.

## II) Section d'investissement

### A – Les Dépenses

La reprise des résultats ne se faisant qu'au moment du vote du BS, le BP n'intègre que les dépenses et recettes nouvelles en investissement et non les restes à réaliser 2018.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 172 378 €** et sont constituées de :

- 1- **Reversement à la Métropole d'une partie des excédents** 2017 des budgets annexes eau et assainissement pour financer l'opération « Liaison Sud Paix et Libération » sur les réseaux humides (chapitre 10) pour un montant de 194 943 €
- 2- **Remboursement en capital des emprunts** en cours (chapitre 16) pour 125 592.37 €
- 3- **Dépenses imprévues** (chapitre 020) : 15 000€
- 4- **Les opérations pour compte de tiers** (chapitre 45) : dans le cadre des conventions de gestions conclues avec la Métropole : 39 256 €
- 5- **Dépense liées aux études, équipement et travaux** (chapitres 20 : 47 175 € ; 21 : 349 215 € et 23 : 1 401 196 .54€) :

Dans ces trois derniers chapitres les nouvelles dépenses pour les projets en cours ont été intégrées ainsi que les dépenses relatives à l'ensemble des projets mentionnés dans le rapport d'orientation budgétaire.

Pour l'essentiel il s'agit :

En travaux (chapitre 23 : immobilisations en cours)

- Travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Louis (82 226 €)
- Travaux de rénovation de l'éclairage public tranche 1 (2018/2019) (270 000€)
- Travaux de voirie : rue de la Liberté (95 079€), rue Maréchal Juin (93 929 €), chemin de Saint Denis (62 760 €)
- Autres travaux de voirie : route labyrinthe, coussin berlinois ... (156 317 .00 €)
- Parking Place Mermoz (49 608€)
- Travaux de mise en sécurité extérieure de la Base des Iscles (109 248 €)
- École Peguy - Acquisition jeux + Mise en sécurité de l'aire de jeu av de l'Europe Unie (10 093€)
- Garde-corps extérieur cuisine centrale (5 664 €)
- Installation d'une borne escamotable à la Maison de l'Enfance (20 400 €)
- Rénovation énergétique : logement de la poste (7 812 €), logement Peguy (15 920 €)
- MO Ecole de Musique / Médiathèque (150 000 €)

En équipements (chapitre 21 : immobilisations corporelles)

- Vidéo-protection (121 336 €)
- Les équipements numériques pour les écoles (24 000 €)
- Le renouvellement du parc informatique de la commune (12 000€)
- Le mobilier des écoles (3 000€)
- Les armes pour la police (3 000 €)

Des crédits en vue d'acquisitions foncière (138 500€) et des dépenses concernant les raccordements réseaux dans le cadre des opérations d'urbanismes (70 000€) ont également été prévus.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de la section d'investissement du même montant que les dépenses (2 172 378 €) s'établissent de la manière suivante :

### **Au chapitre 10 au titre des dotations et fonds divers :**

- 660 000 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 66 000 € proviendront de la taxe d'aménagement

**Au chapitre 040 au titre des dotations aux amortissements :** 163 942.21 € comme vu plus haut en fonctionnement au chapitre 042

**Au chapitre 13 au titre des subventions :** 1 210 179.70 € de recettes de subventions du département (240 597.48 €) et de la Métropole (969 582 .22€)

**Au chapitre 024 pour les produits de cessions** 33 000€ ont été inscrits.

Enfin comme en dépense 39 256 € de recettes sont prévues pour **les opérations pour compte de tiers** (chapitre 45) dans le cadre des conventions de gestions conclues avec la Métropole.

**TITRE 2 : LES BUDGETS ANNEXES 2019**

Comme pour le budget principal de la commune, les budgets annexes sont votés cette année sans la reprise des résultats 2018, avec prudence et en se référant aux dépenses et recettes réalisées en 2018. Les crédits seront ajustés au moment du vote des budgets supplémentaires.

**ABBAYE****I) Section de fonctionnement**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 396 440 ,80€

**A- Les Dépenses**

FONCTIONNEMENT	BP 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>517 284,00</b>	<b>426 803,00 €</b>	<b>396 440,80 €</b>
011 - Charges à caractère général	73 595,00	49 000,00 €	62 820,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	205 657,00	171 525,00 €	193 000,00 €
022-dépenses imprévues	30 314,00	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 049,00	14 995,00 €	10 920,80 €
65 - Autres charges de gestion courante (SDIS, CCAS, Associations,...)	186 500,00	186 500,00 €	128 500,00 €
66 - Charges financières	700,00	323,00 €	700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 469,00	4 460,00 €	500,00 €

Les dépenses de fonctionnement du **chapitre 011** sont supérieures au montant réalisé en 2018 car elles intègrent en 2019 les dépenses relatives à l'alimentation et au débroussaillage qui étaient auparavant prises en charge sur le budget de la commune.

Le **chapitre 65** n'intègre pas encore la totalité du reversement de l'excédent 2018 au budget de la commune et sera revu au moment du vote du BS.

**B- Les Recettes**

FONCTIONNEMENT	BP 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>399 500,00</b>	<b>453 148,00 €</b>	<b>396 440,80 €</b>
013 - Atténuations de charges	500,00	347,00 €	240,80 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	172 500,00	219 289,00 €	210 200,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	172 800,00	172 913,00 €	172 800,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	53 500,00	57 536,00 €	13 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	200,00	3 063,00 €	200,00 €

En recettes l'année 2018 a été marquée par la location de l'Abbaye pour le film Benedetta (chapitre 75).

En 2019 les recettes du chapitre 75 sont donc revues à la baisse, les locations de salles étant moins conséquentes.

Les recettes issues de la billetterie (chapitre 70) devraient rester stables au regard du réalisé 2018.

**II) Section d'investissement**

Elle s'équilibre avant le vote du BS et donc de la reprise des résultats à **12 957.80 €**

**BOUTIQUE/ABBAYE**

Le budget de la boutique soumis à la TVA (M4) est essentiellement un budget de stock de marchandises.

En fonctionnement il s'équilibre à **208 200 €**

L'investissement d'un montant de **70 000 €** en dépenses et en recettes correspond à une opération d'ordre pour compte de stock de marchandise.



FONCTIONNEMENT	BP 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>208 818,00</b>	<b>156 519,00 €</b>	<b>208 200,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	72 800,00	45 235,00 €	70 170,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	72 218,00	59 562,00 €	67 230,00 €
022-dépenses imprévues	8 000,00	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 000,00	51 323,00 €	70 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (SDIS, CCAS, Associations,...)	400,00	399,00 €	400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	400,00	- €	400,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>208 818,00</b>	<b>156 180,17 €</b>	<b>208 200,00 €</b>
013 - Atténuations de charges	1 000,00	- €	- €
042-opération d'ordre	72 500,00	45 165,17 €	70 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	135 118,00	111 015,00 €	138 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	200,00	- €	200,00 €

### BAUME / VILLAGE VACANCES

#### En fonctionnement le budget s'équilibre à 303 310 €

A la demande du Trésorier Payeur, faute de crédits, nous avons annulé sur le BP 2018 les mandats de refacturation de la Taxe foncière (9 000€ à la commune) et de la Taxe de séjour (4 000€ à l'OT).

Ces mandats ont été faits sur le budget 2019 qui est d'ores et déjà impacté par une dépense de 13 083,70€, raison pour laquelle le chapitre 011 est estimé au BP 2019 à un montant supérieur au BP 2018.

En recettes de fonctionnement, pour équilibrer le BP 2019 il a été nécessaire de prévoir une refacturation de frais de personnel d'un montant de 23 520€ de la commune à la Baume, d'augmenter les recettes des repas (un travail doit donc être mené en ce sens), d'augmenter les recettes liées aux locations comptant sur l'impact des Olympiades.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-013-211300843-20190219-BP2019\_COMM

FONCTIONNEMENT	BP 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>281 393,00</b>	<b>275 456,00</b>	<b>303 310,00</b>
011 - Charges à caractère général	157 770,00	157 770,00 €	183 674,27 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	115 587,00	110 485,00 €	114 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 396,00	7 139,00 €	5 065,73 €
67 - Charges exceptionnelles	640,00	62,00 €	570,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>292 840,00</b>	<b>271 936,67</b>	<b>303 310,00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	278 100,00	257 522,00 €	288 670,00 €
75 Autres produits de gestion courante	14 540,00	14 398,00 €	14 440,00 €
77 - Produits exceptionnels	200,00	16,67 €	200,00 €

En investissement il s'équilibre à 5 065 .73 € avant le vote du BS et la reprise des résultats.